

Formation civile et civique

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Aumônerie (aumôniers militaires d'active, hospitaliers et pénitentiaires)**
 - **Fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière**
 - **Administration publique**
 - **Collectivités locales (élus, agents)**
 - **Ministres du culte**
 - **Domaine associatif**
 - **Domaine sanitaire et social**
 - **Services à la personne et à la collectivité/Formation initiale et continue/Formation professionnelle**
 - **Secteur privé**

Code(s) NAF : **96.09Z**, **94.99Z**, **94.91Z**

Code(s) NSF : **413**, **410**, **120**

Code(s) ROME : **K2111**, **K2401**, **K1903**, **K1204**

Formacode : —

Date de création de la certification : **31/07/2017**

Mots clés : **RELIGIONS**, **LAÏCITÉ**, **CULTES**, **AUMÔNERIE**

Identification

Identifiant : **3551**

Version du : **05/04/2018**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Décret n°2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et civique.
- Arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations.
- Arrêté du 31 juillet 2017 fixant la liste des formations civiles et civiques suivies par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires.

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Les formations civiles et civiques soutenues par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le ministère de l'Intérieur ont un triple objectif :

transmettre un socle commun relatif au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France, et en particulier au principe de laïcité et à ses applications;
fournir des instruments en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles et préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une administration ou de l'armée;
promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français, au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines dans le but de créer un espace de dialogue entre les publics.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ /

Descriptif général des compétences constituant la certification

L'étudiant doit être capable de :

Comprendre, analyser et mettre en pratique les connaissances fondamentales acquises relatives :
aux Institutions de la République et au principe de laïcité, dans le cadre législatif ou réglementaire correspondant;
à l'organisation et à la gestion des organismes culturels, des associations religieuses et des lieux de culte;
Communiquer sur les règles du droit des cultes ; apporter une information générale adaptée à chacun des cultes au regard des règles de liberté d'exercice des cultes ; adapter son comportement et ses pratiques aux règles encadrant la liberté d'exercice des cultes.
Avoir une aptitude au dialogue, en assurant la promotion de discours et de pratiques professionnelles coopératives, efficaces et respectueuses du principe de laïcité.
Savoir mettre en oeuvre au sein des institutions ou des organisations les conditions de réussite dans la gestion du vivre-ensemble, de la citoyenneté et de la laïcité ; créer et développer une relation de confiance entre les personnes accueillies, leur entourage et les institutions du lieu d'exercice ; informer de manière claire les personnels/usagers des services publics sur les règles relatives à la laïcité ; adopter une posture de médiation pour prévenir et/ou résoudre des conflits.

Public visé par la certification

- Publics multiples, dont les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires dans le cadre de l'application du décret n°2017-756 du 3 mai 2017
- Cette formation, ouverte à tous les étudiants intéressés, s'adresse en priorité à l'ensemble des cadres religieux des différents cultes, aux responsables d'associations culturelles, aux aumôniers de l'armée, des établissements hospitaliers et des établissements pénitentiaires ainsi qu'aux ministres du culte arrivés récemment sur le territoire français.
- Cette formation concerne également les agents publics et privés soucieux d'acquérir une meilleure connaissance du fait religieux et des normes applicables aux institutions et activités religieuses. La variété des profils susceptibles de s'inscrire à une formation civile et civique est recherchée et nécessite de la part des intervenants un souci constant de pédagogie.

Modalités générales

Les formations civiles et civiques, d'un volume horaire minimal de cent vingt-cinq heures (125 heures), dispensées en France, par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), par un établissement d'enseignement supérieur public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur (EPA) ou par un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), comprennent au moins les trois enseignements suivants :

Institutions de la République et laïcité (ex : organisation institutionnelle de la France, principe de

neutralité et liberté de conscience et de culte, égalité et non discrimination, politiques en matière d'intégration) ;

Grands principes du droit des cultes (ex : droit public et normes régissant l'organisation des cultes, droit de la famille et droit du travail) ;

Sciences humaines et sociales des religions (ex : analyse sociologique des dynamiques des groupes religieux présents en France dans le contexte de sécularisation; ces enseignements comprennent également des éléments sur le dialogue interreligieux).

Les enseignements décrits aux points 1. et 2. représentent un minimum de soixante-dix heures (70 heures).

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Tous les cours étant dispensés en langue française, l'établissement veille à ce que le niveau linguistique des étudiants soit suffisant pour leur permettre d'effectuer une scolarité dans les meilleures conditions et ce dès le début de leur formation.

Aucune condition de diplôme ne peut être exigée pour l'inscription à une formation conduisant à un diplôme de formation civile et civique des personnes susceptibles de remplir des missions d'aumônerie (cf. article 1er de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations).

Compétences évaluées

Savoirs :

Disposer des connaissances juridiques nécessaires à la compréhension des rapports entre les pouvoirs publics et les cultes (principe de laïcité, liberté de conscience, liberté de culte...).

Définir et expliquer l'organisation des institutions culturelles dans le respect du principe de laïcité et de la neutralité religieuse s'imposant aux pouvoirs publics.

Informers et répondre à des questions de base liées à la laïcité et aux cultes.

Savoirs-faire :

Sensibiliser ses interlocuteurs sur la portée et les limites de la liberté religieuse de l'individu sur son lieu de travail, dans l'espace public et dans la vie privée.

Analyser une situation donnée pour y apporter une solution dans le respect du cadre légal étudié.

Savoir exploiter les connaissances juridiques acquises.

Analyser les tendances et mutations contemporaines du fait religieux dans l'espace social pour permettre le dialogue interreligieux.

Analyser les conduites induites par l'adhésion aux religions, leurs différentes formes et les émotions dans la vie religieuse.

Travailler en collaboration pour favoriser le dialogue interreligieux (communication, transmission des connaissances,...).

Certificateur(s)

- Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence
- Institut Catholique de l'Ouest
- Université de Bordeaux
- Université de La Réunion
- Université de Lille 2 Droit et Santé
- Institut Catholique de Lille
- Institut Catholique de Lyon et Université Lyon III Jean Moulin
- Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
- Université de Lorraine
- Université de Montpellier
- Université de Nantes
- Université Nice Sophia Antipolis
- Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Université Paris Sud
- Institut Catholique de Paris
- Université de Rennes 1
- Université de Strasbourg
- Institut Catholique de Toulouse
- Université Toulouse 1 Capitole

S'exprimer de manière constructive pour aider à la résolution des conflits potentiels entre le respect de la loi civile et l'expression des convictions religieuses.

Distinguer les problématiques liées aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'aumôneries dans les différents secteurs professionnels.

Savoirs-être :

Adapter son comportement et ses pratiques aux règles encadrant la liberté d'exercice des cultes.

Agir, réagir et interagir dans des situations impliquant un ou plusieurs acteurs (pratiquants, représentants d'une institution,...).

Adopter une posture de médiation pour prévenir et/ou résoudre des conflits.

Néanmoins, chaque établissement dispose d'une libre appréciation d'évaluation des compétences des étudiants inscrits dans la formation civile et civique qu'il propose, dans le respect du descriptif général des compétences.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

/

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

La possibilité de certification partielle est laissée à la libre appréciation de chaque établissement.

Pour de plus amples informations, se renseigner auprès de l'établissement de son choix, dont la liste est mentionnée dans l'arrêté du 31 juillet 2017 fixant la liste des formations civiles et civiques suivies par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires.

N.B. : Dans le cadre de l'application du décret n°2017-756 du 3 mai 2017, les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires rémunérés et nouvellement recrutés, doivent obtenir leur diplôme, après le suivi d'une formation civile et civique agréée, dans un délai de deux ans.

Durée de validité des composantes acquises :

Permanente.

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

Permanente (N.B. : Décret n°2017-756 du 3 mai 2017: les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires rémunérés et nouvellement recrutés, doivent obtenir leur diplôme, après le suivi d'une formation civile et civique, dans un délai de deux ans.)

Matérialisation officielle de la certification :

Diplôme d'établissement.

Centre(s) de passage/certification

- Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence : www.science-spo-aix.fr/con-tenu/certificat-pluralite-religieuse-droit-laicite-et-societes/
- Institut Catholique de l'Ouest : www.uco.fr/formation/diplomes/certificat-initial-en-pastorale-hospitaliere-formation-en-15-mois-1131.kjsp
- Université de Bordeaux : www.u-bordeaux.fr/formation/PRLUDSR00_11-4/diplome-d-universite-droit-societe-et-religion
- Université de La Réunion : sufp.univ-reunion.fr/nos-formations/diplomes-universitaires/
- Université de Lille 2 Droit et Santé : droit.univ-lille-2.fr/etudier-a-la-faculte/les-formations/diplomes-universitaires/du-religions-et-societe-democratique/
- Institut Catholique de Lille : www.fld-lille.fr/formation/diplome-universitaire-droit-laicite-aumonerie-religieuses/
- Institut Catholique de Lyon : www.uclly.fr/theologie/du/diplome-universitaire-religion-liberte-religieuse-et-laicite-111850.kjsp
- Université Lyon III Jean Moulin : <http://facdedroit.univ-lyon3.fr/>
- Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte : www.univ-mayotte.fr/fr/formation/droit-economie-gestion.html
- Université de Lorraine : <http://factuel.univ->

- lorraine.fr/node/7019
- Université de Montpellier : formations.umontpellier.fr/fr/formations/droit-economie-gestion-DEG/diplome-universite-niv-form-bac-UA/du-religions-et-societe-democratique-program-fr_rne_0341087x_pr_12-43931368385.html
- Université de Nantes : www.droit1.univ-nantes.fr/formation/offre-de-formation-2017-2018/du-droit-societe-et-pluralisme-religieux-2012122.kjsp
- Université Nice Sophia Antipolis : <http://unice.fr/espe/contenus-riches/actualites/du-formation-civile-et-technique#.Wl9vt3rz6Um>
- Université Paris 1 Panthéon Sorbonne : www.pantheonsorbonne.fr/diplomes/du-laicite/
- Université Paris Sud : www.im.u-psud.fr/fr/les_formations/diplomes_d_universite/du-republique-religions.html
- Institut Catholique de Paris : www.icp.fr/formations/diplomes/diplomes-universitaires/du-interculturalite-laicite-religions-2226.kjsp
- Université de Rennes 1 : sfc.univ-rennes1.fr/droit/du_religions-droit-vie-sociale.htm
- Université de Strasbourg : droit.unistra.fr/formation/diplomes-duniversite/du-droit-societe-et-pluralite-des-religions/
- Institut Catholique de Toulouse : www.ict-toulouse.fr/fr/formations/disciplines-religieuses-et-theologiques/ierp.html
- Université Toulouse 1-

Capitole : www.ut-capitole.fr/formations/se-former-autrement/formation-continue/diplome-d-universite-droit-et-religions-524189.kjsp

- Université Toulouse 1-Capitole (diplôme interuniversitaire à distance) : www.ut-capitole.fr/formations/se-former-autrement/formation-continue/diplome-inter-universitaire-formation-civile-et-civique-normes-et-religions--635579.kjsp?RH=1319186991830&ONGLET=2#formation-continue

Plus d'informations

Statistiques

Nombre d'étudiants diplômés :

98 diplômés en 2014/2015;
232 diplômés en 2015/2016;
253 diplômés en 2016/2017.

Autres sources d'information

Des informations complémentaires sont mises en ligne sur le site internet du ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Une-nouvelle-obligation-de-formation-pour-les-aumoniers-militaires-hospitaliers-et-penitentiaires-remuneres-et-nouvellement-recrutes>